

**OMNIFIT FD20** 

# Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 17

No. FDS: 172995

V004.1 Révision: 11.02.2016

Date d'impression: 19.04.2016

Remplace la version du:

02.07.2015

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**OMNIFIT FD20** 

#### **Contient:**

Succinate de Méthacryloxyéthyle

Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle

Hydroperoxyde de cumène

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

N,N-Diméthyltoluidine-N-oxyde

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesive Technologies

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000 Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Certains organes: Irritation des voies respiratoires

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

### Éléments d'étiquetage (CLP):

#### Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

**Mention de danger:** H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence: \*\*\*Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin,

garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.\*\*\*

**Conseil de prudence:** P261 Éviter de respirer les vapeurs. **Prévention** P280 Porter des gants de protection.

Conseil de prudence: P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Intervention** P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# 2.3. Autres dangers

Non corrosif pour les yeux selon la méthode d'essai OCDE 438 ou par analogie sur des produits comparables testés.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

# Description chimique générale:

Produit anaérobie d'étanchéité

# Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	203-652-6	40- 60 %	Skin Sens. 1B H317
Succinate de Méthacryloxyéthyle 20882-04-6	244-096-4	1-< 5%	Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315 Skin Sens. 1; Cutané(e) H317 Eye Dam. 1 H318
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	0,25-< 2,5 %	Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 STOT RE 2 H373 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Org. Perox. E H242 Acute Tox. 3; Inhalation H331 Aquatic Chronic 2 H411 Skin Corr. 1B H314
p-Toluenesulfonylhydrazide 1576-35-8	216-407-3	0,25-< 2,5 %	Self-react. D H242 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Aquatic Chronic 2 H411
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	212-782-2	0,1-< 1 %	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319
Tributylamine 102-82-9	203-058-7	0,25-< 2,5 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315 Acute Tox. 2; Inhalation H330 Acute Tox. 2; Cutané(e) H310
N,N-Diméthyltoluidine-N-oxyde 825-85-4	424-440-1	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1; Cutané(e) H317 Muta. 2 H341
Hydroquinone 123-31-9	204-617-8	0,01-< 0,1 %	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Carc. 2 H351 Muta. 2 H341 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX: Irritation, conjonctivite.

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

RESPIRATOIRE: Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut. Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau

Voir le conseil a la section 8.

# Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

# $\textbf{7.3. Utilisation}(s) \ \textbf{finale}(s) \ \textbf{particulière}(s)$

Colle

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
Ethylene homopolymerise 9002-88-4 [POUSSIÈRES INERTES, POUSSIÈRE ALVÉOLAIRE]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
Ethylene homopolymerise 9002-88-4 [POUSSIÈRES INERTES, POUSSIÈRE INHALABLE]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
cumène 98-82-8 [CUMÈNE]	50	250	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
cumène 98-82-8 [CUMÈNE]	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
cumène 98-82-8 [ISOPROPYLBENZÈNE]	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
cumène 98-82-8 [ISOPROPYLBENZÈNE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
cumène 98-82-8 [ISOPROPYLBENZÈNE]				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
cumène 98-82-8 [ISOPROPYLBENZÈNE]	80	400	Valeur Limite Court Terme		SMAK
hydroquinone 123-31-9 [HYDROQUINONE, POUSSIÈRES INHALABLES]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
hydroquinone 123-31-9 [HYDROQUINONE, POUSSIÈRES INHALABLES]		2	Valeur Limite Court Terme		SMAK
hydroquinone 123-31-9 [HYDROQUINONE, POUSSIÈRES INHALABLES]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK

# $\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur	Valeur			Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Eau douce					0,164 mg/L	
109-16-0							
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0						0,0164 mg/L	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle						10 mg/L	
109-16-0	traitement des						
1' 24 1 1 1 2 2 24 1 1' 1' 1' 4 1	eaux usées.					0.164 //	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	intermittence)					0,164 mg/L	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Sédiments (eau				1,85 mg/kg		
109-16-0	douce)				1,00 mg ng		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Sédiments (eau				0,185		
109-16-0	salée)				mg/kg		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Sol				0,274		
109-16-0					mg/kg		
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Eau douce					0,482 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Eau salée					0,482 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Usine de					10 mg/L	
868-77-9	traitement des						
M/4 1 1 0 1 1 / / / /	eaux usées.					1 7	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Eau (libérée par intermittence)					1 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Sédiments (eau				3,79 mg/kg		
868-77-9	douce)				3,79 mg/kg		
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Sédiments (eau				3,79 mg/kg		
868-77-9	salée)				2,77		
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Sol				0,476		
868-77-9					mg/kg		
Tributylamine 102-82-9	Eau douce					0,0036 mg/L	
Tributylamine 102-82-9	Eau salée					0,00036 mg/L	
Tributylamine	Sédiments (eau				16,9 mg/kg		
102-82-9	douce)						
Tributylamine 102-82-9	Sédiments (eau salée)				1,69 mg/kg		
Tributylamine	Eau (libérée par					0,036 mg/L	
102-82-9	intermittence)						
Tributylamine 102-82-9	Sol				3,37 mg/kg		
Tributylamine	Usine de					100 mg/L	
102-82-9	traitement des						
hydrogyinono	eaux usées. Eau douce					0,114 μg/L	
hydroquinone 123-31-9							
hydroquinone 123-31-9	Eau salée					0,0114 μg/L	
hydroquinone 123-31-9	Sédiments (eau douce)					0,98 µg/kg	
hydroquinone 123-31-9	Sédiments (eau salée)					0,097 μg/kg	
hydroquinone 123-31-9	Eau (libérée par intermittence)					0,00134 mg/L	
hydroquinone	Sol					0,129 μg/kg	
123-31-9 hydroquinone	Usine de	-	-			0,71 mg/L	
123-31-9	traitement des					0,71 mg/L	
	eaux usées.						

# **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application	Voie	Health Effect	Exposure	Valeur	Remarques
	Area	d'expositio n		Time		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		48,5 mg/m3	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13,9 mg/kg p.c./jour	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	•	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,5 mg/m3	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	-	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		8,33 mg/kg p.c. /jour	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		8,33 mg/kg p.c. /jour	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,3 mg/kg p.c. /jour	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		4,9 mg/m3	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg p.c. /jour	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,9 mg/m3	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg p.c. /jour	
Tributylamine 102-82-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		15,2 mg/m3	
Tributylamine 102-82-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		15,2 mg/m3	
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		128 mg/kg p.c. /jour	
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		7 mg/m3	
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
hydroquinone 123-31-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		64 mg/kg p.c. /jour	
hydroquinone 123-31-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,74 mg/m3	
hydroquinone 123-31-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	

#### Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage		Sur la base d'indice biologique d'exposition	1 1	Information supplémentaire
cumène 98-82-8	2-phényl-2- propanol	urinaire	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	50 mg/g	СН ВАТ		

#### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

#### Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0.4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

# Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

#### Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide violet

Odeur caractéristique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Il n'y a pas de données / Non applicable Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable

Point d'éclair  $> 100 \,^{\circ}\text{C} \, (> 212 \,^{\circ}\text{F})$ 

Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité 1,0500 - 1,0900 g/cm3

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité (cinématique)

Il n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés explosives

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Immiscible (Solv.: Eau)

Solubilité qualitative Miscible

(Solv.: Acétone)

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité Il n'y a pas de données / Non applicable Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Taux d'évaporation Densité de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes

#### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

# 10.4. Conditions à éviter

Stable

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

Peut produire des fumées en cas de chauffage jusqu'à décomposition. Cesfumées sont susceptibles de contenir du monoxyde de carbone et autresvapeurs toxiques.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

# Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

#### Irritation des veux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Non corrosif pour les yeux selon la méthode d'essai OCDE 438 ou par analogie sur des produits comparables testés.

#### Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Parcours	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'application	d'expositi		
				on		
Diméthacrylate de 2,2'-	LD50	10.837 mg/kg	oral		rat	
éthylenedioxydiéthyle						
109-16-0						
Succinate de	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		non spécifié	
Méthacryloxyéthyle						
20882-04-6						
Hydroperoxyde de	LD50	550 mg/kg	oral		rat	
cumène						
80-15-9						
p-	LD50	280 mg/kg	oral		rat	
Toluenesulfonylhydrazide						
1576-35-8						
Tributylamine	LD50	320 mg/kg	oral		souris	
102-82-9						
Tributylamine	LD50	420 - 780			rat	non spécifié
102-82-9		mg/kg				
N,N-Diméthyltoluidine-	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute
N-oxyde						Oral Toxicity)
825-85-4	1					
Hydroquinone	LD50	367 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute
123-31-9						Oral Toxicity)

# Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Tributylamine 102-82-9	LC50	0,69 mg/l		4 h	rat	non spécifié

# Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	LD50	> 3.000 mg/kg	dermal		lapins	
Tributylamine 102-82-9	LD50	195 mg/kg	dermal		lapins	non spécifié

# Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
- 100 0130		on		
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	Test Draize
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	légèrement irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

# Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses	Résultat	Type de	Espèces	Méthode
No. CAS		test		
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Hydroquinone 123-31-9	sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	

# Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Succinate de Méthacryloxyéthyle 20882-04-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	négatif	dermique		souris	
p- Toluenesulfonylhydrazide 1576-35-8	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
N,N-Diméthyltoluidine- N-oxyde 825-85-4	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroquinone 123-31-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)

# Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d5 d/w	rat	
Hydroquinone 123-31-9	NOAEL=>= 250 mg/kg	oral : gavage	14 days5 days/week. 12 doses	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
Hydroquinone 123-31-9	LOAEL=<= 500 mg/kg	oral : gavage	14 days5 days/week. 12 doses	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

# 12.1. Toxicité

# Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiqu	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle	LC50	16,4 mg/l	es Fish	96 h		OECD Guideline 203 (Fish, Acute
109-16-0 Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	Toxicity Test) OECD Guideline 203 (Fish, Acute
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	ErC50	3,1 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	Immobilisation Test) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydroperoxyde de cumène	EC10	70 mg/l	Bacteria	30 mn		initiotion rest)
80-15-9 p-Toluenesulfonylhydrazide 1576-35-8	LC50	> 1 - 10 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute
p-Toluenesulfonylhydrazide 1576-35-8	CE50	> 1.000 mg/l	Bacteria			Toxicity Test) OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle	LC50	227 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	Inhibition Test) OECD Guideline 203 (Fish, Acute
868-77-9 Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	EC50	380 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	EC50	345 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	Test) OECD Guideline
	NOEC	160 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	EC0	> 3.000 mg/l	Bacteria	16 h	зиосарнаса)	Illinoidon Test)
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	NOEC	24,1 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Tributylamine 102-82-9	LC50	60,2 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Tributylamine 102-82-9	EC50	8 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation
Tributylamine 102-82-9	EC10	1,378 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus	Test) OECD Guideline 201 (Alga, Growth
	EC50	8,215 mg/l	Algae	72 h	subspicatus) Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus	Inhibition Test) OECD Guideline 201 (Alga, Growth
Tributylamine 102-82-9	EC0	> 800 mg/l	Bacteria	3 h	subspicatus)	Inhibition Test) OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration
N,N-Diméthyltoluidine-N- oxyde	LC50	460 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	Inhibition Test)
825-85-4 N,N-Diméthyltoluidine-N- oxyde	EC0	821 mg/l	Bacteria	16 h		
825-85-4 Hydroquinone 123-31-9	LC50	0,638 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute
Hydroquinone 123-31-9	EC50	0,134 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
						Immobilisation Test)

Hydroquinone 123-31-9	EC50	0,335 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella	OECD Guideline 201 (Alga, Growth
					subcapitata)	Inhibition Test)
Hydroquinone 123-31-9	CE50	0,038 mg/l	Bacteria	30 mn	_	
Hydroquinone	NOEC	0,0057 mg/l	chronic	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211
123-31-9			Daphnia			(Daphnia magna,
			_			Reproduction Test)

# 12.2. Persistance et dégradabilité

# Persistance / Dégradabilité:

Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	facilement biodégradable		85 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Succinate de Méthacryloxyéthyle 20882-04-6	readily biodegradable, but failing 10-day window	aérobie	80 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		aucune donnée	0 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
p-Toluenesulfonylhydrazide 1576-35-8			50 - 100 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Méthacrylate de 2- hydroxyéthyle 868-77-9	facilement biodégradable	aérobie	92 - 100 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Tributylamine 102-82-9		aérobie	< 10 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
	biodégradable de façon inhérente	aérobie	94 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
	facilement biodégradable	aérobie	80,3 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
N,N-Diméthyltoluidine-N- oxyde 825-85-4		aérobie	0 - 3 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)
Hydroquinone 123-31-9	facilement biodégradable	aérobie	75 - 81 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

# Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

# Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles, pour ce produit.

Substances dangereuses	LogKow	Facteur de	Temps	Espèces	Température	Méthode
No. CAS		bioconcen-tration	d'exposition			
		(BCF)	_			

Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	1,88				
Succinate de Méthacryloxyéthyle 20882-04-6	0,783			23 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		9,1	Calcul		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow- through Fish Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	2,16				
p-Toluenesulfonylhydrazide 1576-35-8	0,55				
Tributylamine 102-82-9	3,338			25 °C	OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1- Octanol / Water), Slow- Stirring Method)
Hydroquinone 123-31-9	0,59				EU Method A.8 (Partition Coefficient)

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/vPvB
N° CAS	
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
868-77-9	Très Bioaccumulable (vPvB).
Tributylamine	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
102-82-9	Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydroquinone	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
123-31-9	Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

# 14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0,2 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Teneur VOC < 3,00 %

(2010/75/EC)

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH):

Directive relative à la protection des jeunes au travail (ArGV 5 , SR 822115) : les jeunes de moins de 18 ans sont autorisés à utiliser ou à être exposés à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement si le secrétaire d'Etat de l'Education, de la Recherche et de l'Innovation (SBFI) et le secrétaire d'Etat des Affaires Economiques (SECO) ont accordé une dérogation.

Directive relative à la protection de la maternité (SR 822.111.52): les femmes enceintes et les femmes qui allaitent sont autorisées à utiliser ou à être exposées à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement s'il est prouvé par un spécialiste, sur la base d'une évaluation des risques, dans le cadre des activités et selon les mesures de protection prises, cette exposition n'induit aucun dommage à la mère ou à l'enfant.

Directive sur les produits chimiques (SR813.11)/ChemRRV (SR 814.81) : Ce produit ne doit pas être vendu au Grand-Plublic (particuliers).

Directive sur les produits chimiques (SR813.11) : le distributeur doit informer l'acheteur sur les mesures et dispositions de précaution requises, selon les règlementations.

# **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Éléments d'étiquetage (DPD):

#### Xi - Irritant



### Phrases R:

- R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Phrases S:

- S24 Éviter le contact avec la peau.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S37 Porter des gants appropriés.
- S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Contient

Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle,

Succinate de Méthacryloxyéthyle

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés